

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03 avril 2017

| Référence |
|-----------|
| 2017-62 |

| Objet de la délibération |
|--|
| Signature d'une Convention de Partenariat avec la Mission Locale |

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 27 | 14 | 18 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 28 mars 2017 |

| Vote |
|----------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 18 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 03 avril à 19h00, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

PRESENTS : Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Didier COGNON, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Patrick LEFEVRE, Stéphane MARTINELLI, Anne-Marie NEDELEC, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrice VOIRIN

PROCURATIONS : Patrice CLOSS à Martine HENRISSAT, Jacky GILLET à Anne-Marie NEDELEC, Marie-Claude LAVOCAT à Yvette ROSSIGNEUX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN, Bernadette RETOURNARD à Stéphane MARTINELLI

EXCUSES : Marie-France JOFFROY, Pascal BABOUOT, Dominique COMBRAY, Stephan EMERAUX, Jonathan HASELVANDER, Michel MENET, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ

A été nommé secrétaire : Jean-Yves ROY

Signature d'une Convention de Partenariat avec la Mission Locale

Jusqu'en 2015, l'association du Pays de Chaumont portait l'Espace métiers et ses antennes à Bologne et Nogent. Au 2^{ème} semestre 2015, l'Espace métiers a déménagé pour intégrer la Mission Locale. Cependant, une convention de partenariat a été établie le 17 décembre 2015 entre la Région Champagne-Ardenne et l'association du Pays de Chaumont pour conserver, sur l'année 2016, des financements spécifiques pour les animations ayant lieu à Bologne et Nogent.

Considérant que la création du Syndicat au 1^{er} janvier 2016 a entraîné de facto le transfert des compétences du Pays au Syndicat, la Région a attribué au Syndicat Mixte, une subvention de 20 000 € pour le fonctionnement 2016 des antennes de l'Espace métiers. 14 000€ ont été versés en 2016. Le solde de 6 000 € sera versé au Syndicat après envoi du bilan qualitatif et financier des activités de l'Espace métiers au plus tard le 30 juin 2017. Ce bilan financier des activités sera constitué d'un état récapitulatif des paiements effectués certifié par

l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes de la Mission Locale et accompagné des factures acquittées.

SUR PROPOSITION du Président ;

APRES que le Didier COGNON, Président de la Mission Locale, ait quitté la salle,

APRES en avoir délibéré ;

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont approuve à l'unanimité par vote à main levée

(Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0)

1° D'autoriser le Président à signer la convention telle qu'annexée à la présente délibération

2° D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

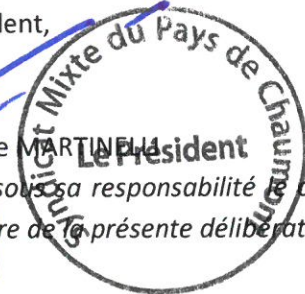
Le Président,

Stéphane MARTIN

Certifié sous sa responsabilité et caractère exécutoire de la présente délibération.

Reçu à la Préfecture
de la Haute-Marne

Le - 7 AVR. 2017



**CONVENTION DE PARTENARIAT
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CHAUMONT / MISSION LOCALE DE CHAUMONT**

**Antennes Espace Métiers de Bologne et Nogent
- Année 2016 -**

ENTRE : Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, sise 4 bis Avenue du Souvenir Français – 52000 CHAUMONT, représenté par son Président, Stéphane MARTINELLI, ci-après désigné par le terme « SMPC »

d'une part,

ET : La Mission Locale de Chaumont, structure porteuse de l'Espace métiers de Chaumont, sise 2 bis rue de Bourgogne – 52000 CHAUMONT, représentée par son Président Didier COGNON

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de financement des antennes de l'Espace métiers par le Syndicat Mixte pour l'année 2016

Article 2 – Engagements de la Région

La Région a attribué une subvention d'un montant de 20 000 € au titre du fonctionnement des antennes de l'Espace métiers pour l'année 2016 :

- 70%, soit 14 000 € ont été versés au cours du premier semestre 2016
- Le solde sera versé au vu du bilan final de l'année 2016 (bilan qualitatif et bilan financier des activités), qui devra parvenir à la Région au plus tard le 30 juin 2017

Article 3 - Engagements de la Mission Locale

La Mission Locale s'engage à fournir les bilans mentionnés à l'article 2 ainsi qu'une facture détaillée à l'attention du SMPC.

Article 4 – Engagements du SMPC

Le SMPC s'engage à verser la somme équivalente au montant de la subvention perçue par la Région à la Mission Locale.

Fait à Chaumont le,

Le Président du Syndicat Mixte
du Pays de Chaumont

Le Président de la Mission Locale

Stéphane MARTINELLI

Didier COGNON

